



# INSCRIPTION FORMATION ÉDUCATEUR CANIN COMPORTEMENTALISTE

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE ( ARTICLE L.6353-3 ET SUIVANTS)

### Entre les soussignés :

1) Centre Nicolas Greveldinger enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : **11 77 05903 77** auprès du préfet de la région Ile de France de la Direction régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

2) Nom, Prénom et adresse

---

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

#### **ÉDUCATEUR CANIN COMPORTEMENTALISTE**

### Article 2 : Nature et Caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par l'article **L.6353-3 du code du travail**.
- Elle a pour objectif d'apprentissage du métier **d'éducateur canin comportementaliste**.
- A l'issue de la formation, **une attestation de formation sera délivré(e) au stagiaire avec une mention**.
- Sa durée est fixée à **4 semaines de 35 heures**.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

### Article 3 : Niveau de connaissance préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Il n'y a pas de niveau scolaire préalablement requis. Le centre exige simplement une grande motivation.

### Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du \_\_\_\_\_
- Elle est organisée pour un effectif de **8 stagiaires**.
- La formation est dispensée sous le contrôle des connaissances et des techniques de travail de **Nicolas Greveldinger éducateur canin comportementaliste gérant et formateur du centre**.
- Les diplômes, titres et références de Nicolas Greveldinger : Educateur canin / Comportementaliste / Rééducateur Spécialisé / Conférencier international / Chroniqueur TV et Radio

Paraphe :



# INSCRIPTION FORMATION ÉDUCATEUR CANIN COMPORTEMENTALISTE

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE ( ARTICLE L.6353-3 ET SUIVANTS)

### Article 5 : Délai de rétractation

- A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme par une lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut-être exigée par le stagiaire.
- En cas de rétractation hors délai, un avoir pourra vous être proposé sur une formation ultérieure.

### Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixée à 3000 €
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :  
Une partie en **acompte à hauteur de 500 € TTC** afin de bloquer votre place  
Le solde selon un calendrier de paiement choisis par le stagiaire et ne dépassant pas 10 mensualités.  
Soit la somme de 2500 € payable en \_\_\_\_\_ mensualités de \_\_\_\_\_ €

### Article 7 : Interruption du stage

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financière suivantes :
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

### Article 8 : Cas de différent

Si une constatation ou un différent n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du stagiaire:**

(précédée de la mention lu et approuvé)

**Signature du responsable de l'entreprise :**